

RÈGLEMENT DE JEU-CONCOURS PROMOTIONNEL

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par VITIS, société par actions simplifiée de droit français, exploitant son activité grand public sous la marque VIDEOFUTUR, domicilié(e) au 10 avenue de l'Arche à Courbevoie 92400 Cedex, CS 50052 (France) immatriculée auprès du RCS de Nanterre sous le numéro 820 928 521, au capital social de 1.478.453,00 Euros (« VITIS » ou « l'Organisateur »)

2. Lot

Une seule dotation pour une même personne physique.

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant : 1 TV SAMSUNG 4K 55' d'une valeur de 499€ TTC.

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

3. Dates du concours

- date de début du concours : 13 janvier 2020
- date de fin du concours : 17 février 2020
- date du tirage au sort : 19 février 2020
- date de désignation du Gagnant : 19 février 2020

4. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- les personnes majeures résidants en France Métropolitaine
- les personnes éligibles à l'offre Fibre de VIDEOFUTUR

La participation au présent jeu-concours est interdite aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- les clients déjà abonnés à une offre Fibre de VIDEOFUTUR avant le 31.12.2019.

5. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

6. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 13/01/2020 au 17/02/2020.

La participation est limitée à une participation par foyer (même nom de famille, même adresse). La participation se déroule selon les modalités suivantes :

- le Participant devra se connecter au site internet de VIDEOFUTUR en cliquant sur l'adresse suivante accessible pendant toute la durée du concours ;
- S'inscrire sur la page pop-up en remplissant les champs situés au centre de la page d'accueil puis en entrant les informations correspondantes (adresse postale et téléphone mobile).

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

7. Désignation des gagnants

Le gagnant sera désigné par tirage au sort par les responsables du jeu-concours le 19/02/2020.

8. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 19/02/2020. Le gagnant sera contacté directement par l'Organisateur qui lui expliquera les modalités pour bénéficier du lot. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 2 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

9. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données à caractère personnel recueillies sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organisateurs, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

En outre, les participants autorisent par avance du seul fait de leur participation et après avoir exprimé leur consentement par le biais d'une case à cocher, que les Organisateurs utilisent à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organisateurs et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données ainsi que d'un droit de s'opposer à ce que ses données fassent l'objet d'un traitement en contactant VITIS par courrier à l'adresse suivante :

VIDEOFUTUR - 10 avenue de l'Arche - Le Colisée - CS 50052 - 92419 Courbevoie Cedex

10. Communication du règlement

Le présent règlement est mis à disposition du participant au format PDF via un lien hypertexte situé sur le site internet de VITIS. La participation au jeu-concours suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.

11. Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

12. Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend née de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris.